Angles d'Attac

association pour une **t**axation des **t**ransactions financières pour l'**a**ide aux **c**itoyens et citoyennes.

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève – www.suisse.attac.org

Numéro 54 – septembre 2008

>>>SOMMAIRE>>>

>>> «Système en crise – Sortir de l'impasse économique, sociale et écologique» >>>

Université d'été d'attac suisse du 5 au 7 septembre à Berne

Cette année, l'Université d'été d'attac suisse se concentrera sur les crises actuelles : crise financière, crise sociale, crise écologique. Toute la journée de samedi sera dédiée à cette actualité. Il s'agit de comprendre les mécanismes qui amènent à ces crises et de développer des alternatives aux tendances actuelles.

Les workshops sur la crise financière traiteront d'un côté l'histoire des crises financières et situeront celles-ci dans le développement historique du capitalisme, et de l'autre côté, ils poseront la question des liens entre la politique fiscale, la spéculation et les crises financières.

Dans le contexte de la politique néolibérale des vingt dernières années, beaucoup de pays ont mis en place une politique sociale que l'on peut qualifier de « punition pour comportement déviant et amoral ». La transition au modèle « workfare » marginalise de plus en plus de gens qu'on déclare comme non-intègres. Dans cette époque de dissolution constante de la solidarité sociale, la lutte des travailleurs de CFF Cargo de Bellinzona est exemplaire, en tant que leçon de démocratie et de solidarité. La compréhension de leurs expériences nous est utile pour développer des nouvelles formes de solidarité sociale.

Les prix des aliments explosent et la famine frappe une partie croissante de l'humanité. De plus en plus, les matières premières sont victimes de la spéculation financière et desdits biocarburants, car les ressources en énergie fossile ne sont pas inépuisables. En plus, l'énergie atomique est aujourd'hui remise à l'ordre du jour. Dans les workshops sur la crise écologique, nous nous poserons la question des rapports entre crise alimentaire, famine et énergies alternatives.

Notre Université d'été commencera le vendredi après-midi. Lors de la première plénière, nous aborderons la crise du dogme : les crises financières, sociales et écologiques sont le résultat de l'hégémonie des idéologies capitalistes de notre époque, notamment le néolibéralisme et le néoconservatisme. Encore aujourd'hui, le profit et l'exploitation des travailleuses et tra-



Université d'été des Attac d'Europe, Allemagne, Saarbrücke, août 2008

JAB 2500 BIENNE 4
Retours à attac, rue de l'Orphelinat 15, 2800 Delémont

Université d'été des ATTAC d'Europe

Saarbrück, 1-6 août 2008

ATTAC Allemagne a accueilli plus de 700 membres, des ATTAC de 25 pays, à la première Université d'été des ATTAC d'Europe à Saarbruck dans la Saar. Le pari d'organiser cet évènement en plein milieu d'été était audacieux mais réussi. Tout d'abord, le cadre de l'immense campus de Saarbrück, plein de verdure et de lieux conviviaux a permis des contacts chaleureux entre les participants. Des musiciens ou des DJs animaient les soirées.

Les ateliers proposaient des approfondissements de toutes les campagnes d'ATTAC en Europe. Un accent particulier était mis sur les services publics, et en particulier sur l'eau. La crise financière était fortement évoquée dans de nombreuses présentations. Le marché du travail et les règles sociales européennes complétaient les accents majeurs. D'autres sujets ont été abordés également : le traité européen de Lisbonne et le « non » irlandais, la démocratie en Europe, le féminisme, l'OMC et l'AGCS, les modes de militantisme et l'efficacité de nos mouvements, ainsi que le rôle des syndicats.

Pour ma part, j'ai organisé un atelier avec Francis de Walque (Belgique) sur le thème des services publics, suite aux réunions de Bobigny, Liège et Genève. Une bonne trentaine de participants étaient présents. Plusieurs expériences très concrètes nous ont été exposées. La tendance qui s'est dégagée de l'atelier a été de privilégier les luttes locales contre les privatisations ou pour les renationalisations, plutôt que les grandes réunions internationales. La circulation de l'information sur ces luttes pourrait nous apporter beaucoup !

Sur le thème des paradis fiscaux, j'ai suivi les travaux conjoints de Bernard Bouzon (Romans, France) et de militants de Belgique et de Norvège. L'atelier était organisé sur 4 jours. Nous atteignons les limites de la collaboration militante internationale, tant les cultures politiques sont différentes. Au final, des synergies semblent se dégager et la bonne volonté de Bernard Bouzon permettra des convergences sur son site d'ATTAC Romans.

La semaine s'est terminée par une réunion finale de présentation des travaux avec la présence de José Bové, qui a exprimé plein d'encouragements pour ATTAC.

Les rendez-vous annoncés pour le mois de septembre sont nombreux, parmi lesquels j'ai retenu : le Forum mondial sur la migration, du 11 au 13 septembre à Madrid, le Forum social européen, du 17 au 21 septembre à Malmö en Suède, un grand rassemblement pour la politique agricole les 20 et 21 septembre à Annecy.

Les mobilisations contre le traité de Lisbonne et la politique européennes, ainsi que celle pour un contrat mondial de l'eau (mars 2009) sont à suivre également.

Les participants ont également marqué leur soutien à Brahim Bara, enfermé au Maroc, ainsi qu'aux autres militants arrêtés, d'autant plus que plusieurs militants d'ATTAC Maroc étaient présents.

En conclusion, ce genre de réunion est revigorant et vaut le détour, puisque ces moments-là font émerger le sentiment d'une grande famille ATTAC européenne.

Gérard

>>>

vailleurs, ainsi que de la nature dictent les règles du jeu. Nous discuterons la crise de ce dogme et des possibles alternatives pour un autre monde.

Le soir, dans notre plénière principale, les perspectives féministes pour surmonter le néolibéralisme seront au centre de notre débat. Mais naturellement, cette Université d'été, qui coïncide avec les 10 ans d'existence d'attac, nous donnera également la possibilité de débattre de notre association. Nous aurions l'opportunité de le faire à deux reprises : tout d'abord le samedi soir, lorsque nous aborderons le scandale d'infiltration d'un groupe de travail d'attac vaud par Nestlé. La question de la privatisation de la violence sera également traitée pendant cette discussion ouverte. Deuxièmement, le dimanche après-midi, après l'Assemblée générale, nous discuterons avec un expert de mouvements sociaux au sujet de l'histoire et des défis de notre association.

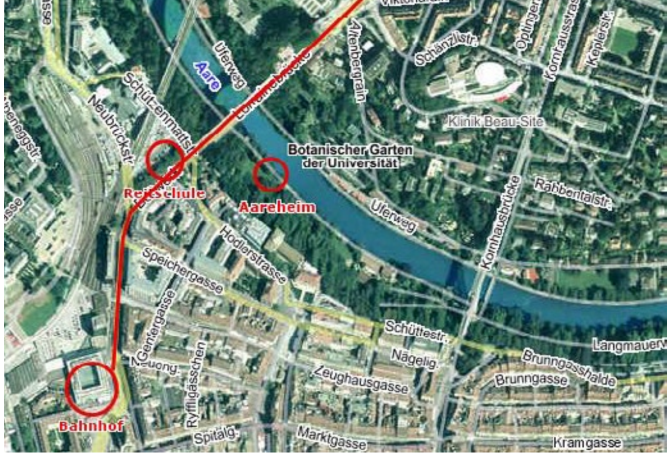
Évidemment, il ne faut pas perdre l'occasion de fêter l'anniversaire d'attac. Le samedi soir, nous nous retrouverons toutes et tous ensemble au Frauenraum de la Reitschule de Berne !

Le programme complet peut être consulté dans les pages suivantes

« Nous ne sommes pas des idiots sans espoir de l'histoire, qui sont incapables de prendre en main leur propre destin. Ils nous l'ont persuadé pendant des siècles [...] Nous pouvons créer un monde que le monde n'a pas encore vu, un monde qui se caractérise par ne plus connaître une guerre, ne plus avoir faim, et ce dans le monde entier. Cela est notre possibilité historique. » Rudi Dutschke, décembre 1967.

Accessibilité

L'université d'été 2008 d'Attac suisse a lieu du 5 au 7 septembre 2008 au Kirchgemeindehaus Markus (local de la paroisse de Markus), à la Tellstrasse, Berne.
Pour rejoindre l'église Markuskirche, prendre le bus N° 20 depuis la gare de Berne, direction Wankdorf. Sortir à l'arrêt «Markuskirche». Voir plan et infos ici.
La fête de samedi soir a lieu à la Reitschule, entre la gare et le pont Lorrainebrücke (voir plan ci-dessous).
Le local scout d'Aareheim se trouve tout près de la Reitschule.



>>> Programme de l'Université d'été 2008 >>>

Système en crise – Sortir de l'impasse économique, sociale et écologique

Vendredi 5 Septembre 2008

16h: Crise des dogmes ? Idéologie néolibérale et modèles alternatifs
Le néolibéralisme a marqué l'histoire économique et politique de ces dernières décennies dans le monde entier. Qu'est-ce que le néolibéralisme et quelle est son origine ? Quelles leçons tirer ? Quels sont les modèles alternatifs envisageables ?
Avec Bernard Walpen et Beat Ringger

19h30: Système en crise: perspectives féministes
Quel est l'état du patriarcat aujourd'hui ? Quelle est la situation des femmes ? La mondialisation néolibérale a-t-elle changé la situation ? Que disent les jeunes féministes ? Et quelles alternatives peuvent être développées d'un point de vue féministe? Avec Christa Wichterich, Sarah Schilliger, Michela Bovolenta et Rahel Ruch

Samedi 6 Septembre 2008

9h15 : Crises économiques, sociales et écologiques. Introduction aux ateliers

10h : Première série d'ateliers :

Atelier 1: La crise financière: une crise capitaliste «classique»?
Les mauvaises nouvelles du monde de la finance ne diminuent pas. Dans quelle mesure les crises financières successives peuvent-elles être définies comme des crises classiques du capitalisme ?
Avec Charles-André Udry

Atelier 2: Crise de l'Etat social ?
Dans le contexte de la politique néolibérale des vingt dernières années, beaucoup de pays ont mis en place une politique sociale que l'on peut qualifier de « punition pour comportement déviant et amoral ». Comment s'est faite cette percée du « workfare », et quelles sont les conséquences ? Quelles alternatives ? **Avec Kurt Wyss et Carola Togni**

Atelier 3: Crise alimentaire – souveraineté alimentaire
Les prix des aliments explosent et la famine frappe une partie croissante de l'humanité. Quelles sont les origines de la crise, et quelles solutions? **Avec Valentina Hemmeler**

14h: Deuxième série d'ateliers :

Atelier 4: Crise financière, spéculation et politique fiscale
On les appelle parfois les « requins du capitalisme »: les « hedge funds ». De quoi s'agit-il ? Quel lien avec les caisses de pension ? Quelles corrélations entre la politique fiscale, la spéculation et les crises financières ? Et que pouvons-nous faire ? **Avec Oliver Fahrni et Roman Künzler**

Atelier 5: Crise sociale et nouvelles formes de solidarité
Les luttes sociales se multiplient, même en Suisse. Quelles nouvelles formes de solidarité aujourd'hui ? Des acteurs de la grève de CFF Cargo à Bellinzone relatent leurs expériences.
Avec Gianni Frizzo et Matteo Pronzini

Atelier 6: Crise énergétique: les agrocarburants comme alternative?
Les ressources en énergie fossile ne sont pas inépuisables, et les dangers de l'énergie atomique – aujourd'hui remise à l'ordre du jour – sont connus. Se pose la question des énergies alternatives. La solution des agrocarburants est mise en avant, mais est-ce une voie pertinente ? Quelles sont les alternatives ?
Avec Aurélie Trouvé et Stephan Suhner

17h: Le scandale Nestlé : une attaque portée aux droits fondamentaux
Le scandale Nestlé pose à nouveau la question de l'Etat espion. Quels sont les effets de la privatisation croissante des services de sécurité ? Comment réagir à la privatisation rampante de l'espace public et aux atteintes à nos droits fondamentaux ?
Avec Catherine Weber et Beatrice Schmid

21h30: Fête pour les 10 ans d'Attac dans la salle « Frauenraum » de la « Reitschule » à Berne

Dimanche 7 Septembre 2008

10h : Assemblée générale d'Attac Suisse

14h : Un mouvement en crise ?
Attac fête ses 10 ans d'existence. Comment le mouvement a-t-il commencé, où en sommes-nous aujourd'hui et à quoi ressemble notre futur ? De nombreuses études ont déjà été rédigées sur Attac – comment sommes-nous perçu-e-s de l'extérieur ? Discussion avec l'auteur d'un travail de recherche. **Avec Marko Bandler**

Frais de participation

Participation aux conférences et ateliers
Personne ne devrait renoncer à participer pour des raisons financières! Prière de nous contacter au préalable, ou alors de s'annoncer à la caisse en cas d'impossibilité de payer le prix d'entrée normal.
À l'inverse, s'il vous est possible de compléter le prix d'entrée par un don, votre soutien sera extrêmement bienvenu.
Prix d'entrée normal:
1 jour: 20 CHF / 2 jours: 40 CHF / 3 jours: 60 CHF

Repas

À l'exception de l'apéro du vendredi soir, les repas ne sont pas compris dans le prix d'entrée. L'équipe Les Simples assure un service de cuisine tout au long du week-end, surtout à base des produits biologiques. Choix entre repas végétariens ou non.
Apéro de vendredi soir: l'apéro correspond à un repas complet. Compris dans le prix d'entrée.
Repas de midi, samedi et dimanche: buffet de salades et de sandwiches, coût indicatif XX CHF.
Repas du samedi soir: environ XX CHF (boissons non comprises)

Hébergement

Dortoir à la maison Aareheim / hébergement privé, par nuit: 10 CHF (prix normal)
Place pour monter sa propre tente, par nuit: 5 CHF (prix normal)

>>>AGENDA>>>

>National>

Samedi 30 août
Coordination nationale d'Attac

Samedi 13 septembre
Man ifestation "Droit de rester pour tou-te-s", Berne

Samedi 20 septembre
Coordination nationale d'Attac

Samedi 4 octobre
Coordination nationale d'Attac

>Vaud>

Mardi 2 septembre, 20h
Rencontre mensuelle
Pôle Sud, Av JJ Mercier 3, Lausanne-Flon.

Mardi, 7 octobre, 20h
Rencontre mensuelle
Pôle Sud, Av JJ Mercier 3, Lausanne-Flon.

Les thèmes des deux rencontres seront annoncés sur le site http://www.local.attac.org/vaud/ . Entrée libre.

>Bienne>

Mardi 26 août, 19h
Réunion du comité au Restaurant Romand.

>Neuchâtel>

Prochaines réunions du comité à la Maison des syndicats, avenue de la Gare 3 (2e étage), à Neuchâtel :

Mardi 2 septembre à 20h
puis aux dates suivantes: Jeudi 25 septembre à 20h, Lundi 27 octobre à 20h, Jeudi 27 novembre à 20 h

>>> Big Nestlé is watching

Il y a un peu plus de deux mois, le reportage de «Temps présent» diffusé par la TSR révélait que Nestlé avait mandaté l'entreprise Securitas pour surveiller le groupe de travail d'attac vaud qui rédigeait le livre « Attac contre l'Empire Nestlé ». Que s'est-il passé durant ces deux mois sur les plans médiatique, politique et juridique ?

« Plus encore que d'autres multinationales, Nestlé est très attachée à son image lisse, d'entreprise modèle, propre mais performante ». Tels furent les mots de Sandra Bott, l'une des auteurs de « Attac contre l'Empire Nestlé », le 11 juin 2004, à la veille du Forum organisé par attac pour la sortie du livre. Elle était encore à 4 ans de se douter que cet attachement avait fait d'elle et de ses camarades des auteur-e-s épié-e-s, du seul fait d'avoir osé penser que la multinationale n'était pas un enfant de coeur. Alors que « Le Monde Diplomatique » qualifiait ce petit livre de « remarquable par la qualité de ses informations et la pertinence de ses analyses sur l'idéologie et les méthodes de la grande multinationale suisse », le géant de l'agroalimentaire n'y voyait, lui, que du réchauffé.

Le 11 juin 2004, le porte-parole de Nestlé Marcel Rubin répondait que son puissant employeur n'avait « aucune raison » d'être gêné par ces démarches, car « chacun est libre de ses opinions » et comme « Nestlé est le plus grand groupe de l'alimentaire, il est normal qu'il soulève des critiques » [1]. Au moment où il prononçait ces mots, la petite taupe, nom de code Sara Meylan, était sur le point de terminer sa mission d'infiltration après une année de loyaux services. S'il est vrai que chacun est libre de ses opinions, pourquoi Nestlé a-t-elle allongé Fr. 200'000.- [2] pour s'approprier les observations minutieuses de Sara ? Aujourd'hui, prise en flagrant délit d'espionnage, la multinationale, via la prose de ses avocats, réchauffe une technique d'autodéfense bien huilée : jeter le discrédit sur la partie adverse, brouiller les pistes par de grossiers amalgames et minimiser les faits qui lui sont reprochés.

Médias et réaction politique sur privatisation de la sécurité

Les bons romans policiers ou d'espionnage sont souvent un miroir critique de nos sociétés. Si l'affaire qui nous occupe renferme la trame d'un bon roman, nous sommes loin de la fiction. C'est que la réalité est en elle-même polémique. Ce que montre cette affaire, des analyses du groupe de travail sur l'empire Nestlé à l'audience préliminaire d'aujourd'hui, ce sont les règles du jeu qui prévalent dans la cour des grands. Les performances du géant de l'agroalimentaire se fondent sur le mépris des règles démocratiques et des droits sociaux de ses 250'000 salarié-e-s. Elles se maintiennent, car la multinationale a les moyens financiers et juridiques de sa protection.

Le reportage de « Temps présent », diffusé le 12 juin 2008 à 20h30, a déclenché de vives réactions dans les médias nationaux et internationaux. L' « oeil de Nestlé », « L'affaire du Nestlégate », l' « Empire contre Attac », l' « Espion qui aimait trop Nestlé » sont autant de titre de presse sous lesquels a été présentée l'affaire. Les débats se focalisent d'abord sur la question de la privatisation de la sécurité. Sous les feux des projecteurs : Securitas. Nestlé, la mandataire silencieuse, passe au second plan. De nombreuses personnalités politiques se déclarent choquées et inquiètes par les taches confiées au service d'investigation de Securitas : Luc Recordon, Joseph Zizyadis, le Parti socialiste vaudois, Catherine Labouchère (présidente du parti libéral vaudois) et Mme de Quattro (conseillère d'Etat en charge de la sécurité). Enfin, le préposé fédéral à la protection des données et son chef de l'information M. Tsiraktsopoulos ont exigé des explications à Securitas,

et la FSFP (Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police) s'est dite consternée et a remis en question les partenariats avec Securitas. L'intensification et la diversité des tâches de sous-traitance de sécurité au privé, ainsi que les complicités existantes entre le chef de Securitas, la commission d'armement du DDPS et la police cantonale ont été analysées durant cette première phase de réaction à l'affaire.

L'infiltration d'attac n'est pas un fait isolé. Les justifications, surtout l'état d'urgence du G8 (un mensonge, puisque l'infiltration a commencé bien après), données par Securitas et Nestlé, ne peuvent nous faire douter qu'il y en aura d'autres. Le directeur juridique de Nestlé, Hans Peter Frick, l'a d'ailleurs dit clairement à la sortie de l'audience préliminaire du 23 juillet, puisqu'il n'exclut pas d'avoir un jour à nouveau recours à Securitas pour obtenir des informations sur une ONG, si une menace l'exige. Tout le flou réside dans ce que signifie « une menace », pour des personnes qui ont, durant l'audience, en plus des remarques misogynes et des attaques mesquines personnelles, reproché avec insistance aux militant-e-s d'infliger une réelle « violence aux marques » de Nestlé.

Quant au sous-marin, Sara Meylan, il a refait surface pour justifier son action : « je n'ai rien fait d'illégal, j'ai exécuté la mission que Securitas m'avait confiée (...) pour moi il ne s'agissait pas de quelque chose d'émotionnel ou de politique. C'était mon travail (...) J'avais un chef et c'est tout. Je ne sais même pas ce que devenaient les informations que je lui remettais. Je n'étais que le dernier maillon de la chaîne » [3].

Volet juridique

Deux plaintes ont été déposées par l'avocat en charge de la défense d'attac, Jean-Michel Dolivo. A l'heure actuelle, deux procédures sont en cours. L'une civile et l'autre pénale. La première porte sur l'atteinte à la personnalité des auteur-e-s du livre et l'enjeu était d'obtenir le séquestre des documents rendus par la taupe à Securitas. Cette mesure n'a pas été accordée par le juge Jean-Luc Genillard ; seule a été accordée la non-destruction des dossiers. Lors de la première audience préliminaire du 23 juillet, l'avocat de Nestlé, Christian Fischer, a remis au juge l'œuvre écrite de 60 pages de Sara Meylan. La taupe est minutieuse, les rapports sont de véritables fiches : noms, âges, traits de caractères, description physique et ethnique, idée et intensité de l'engagement politique, adresse e-mail et photographies des auteurs du livre. Telle est la matière première humaine, récoltée par Sara pour Fr. 30.- de l'heure, transformée en marchandise par Securitas pour être vendue à Nestlé, à l'insu des auteur-e-s. Ces dernier-ère-s, à la lecture de l'œuvre de la taupe, ont blêmi, tant les détails de leur sphère privée étaient froidement dévoilés contre argent sonnant et trébuchant.

Le problème, c'est que tout laisse à supposer très fortement que tous les rapports n'ont pas été remis au juge. Alors que la taupe fait trois ou quatre rapports par mois depuis neuf mois, il n'y en a pas pour le mois de juin 2004, moment le plus important de l'action du groupe de travail. De plus, il n'y a aucun rapport final, alors que Securitas dit toujours en remettre un à son client. Mais pour le juge, s'ils disent qu'ils n'ont que ces documents, c'est qu'ils n'ont que ces documents. C'est sur cette confiance faite aux accusés qu'il base sa décision. Dans son ordonnance rendue le 8 juillet, il rejette la requête des mesures provisionnelles et condamne les requérants d'attac à verser Fr. 2'250.- à chacun-e des accusé-e-s à titre de dépens. Il est extrêmement troublant de constater qu'une décision si importante soit fondée uniquement sur la subjectivité du juge et non sur les faits. C'est que l'influence et la puissance de Nestlé sont immenses.

Comment faire confiance alors que, depuis la mise à jour de l'affaire d'infiltration, les deux protagonistes chargés de la sécurité et de la communication chez Nestlé (John Hedley et François-Xavier Perroud, dit « le verrou ») ont cessé de travailler pour Nestlé. Rien qu'en Suisse, les deux entreprises ont déjà collaboré en 2003 pour surveiller des ouvriers sud-coréens venus défendre leur droit à Vevey, et des syndicalistes suisses avaient été photographiés. Nestlé a usé d'intimidation envers l'association MultiWatch et le président des socialistes Hans-Jürg Fehr, qui la soutenait dans l'organisation d'une action dénonçant les pratiques de l'entreprise en Colombie en octobre 2005. En 1986, il a été établi que le géant suisse a recouru au service d'Ernest Cincera – célèbre pour avoir fiché des milliers de militants helvétiques – afin de se renseigner sur le groupe de travail tiers-monde de Berne, en procès contre elle [4]. Faire confiance, alors que les méthodes d'intimidation utilisées par Securitas pour recruter le sous-marin qui devait infiltrer attac ont été mises en lumière par des étudiants approchés avant Sara Meylan [5] ? Ces méthodes démontrent que l'entreprise ne prend pas cette mission à la légère. Cette audience n'était que le stade préliminaire, dit de mesures provisionnelles. Elle se poursuivra sur le fond.

Concernant la procédure pénale, elle est menée par le juge d'instruction cantonal Jacques Atanen. Elle repose sur la présomption de violation de l'article 179 du Code pénal, qui réprime la violation des secrets privés, les écoutes ou enregistrements. Une violation de la loi fédérale sur la protection des données peut aussi être invoquée. Dans le dossier pénal, le juge a une plus grande marge de manœuvre pour procéder à la recherche d'éventuels rapports dissimulés par les accusés et il s'attelle pour l'instant à l'analyse de deux ordinateurs de l'entreprise Securitas.

Aux dernières nouvelles, Peter Brabeck est sorti de sa tanière et il se lamente. Le puissant président du Conseil d'administration de Nestlé use de toute sa rhétorique pour invoquer la persécution. Ce qui le chagrine, c'est qu'en remettant 60 pages de documents, l'entreprise a montré toute sa bonne volonté, mais de cet acte seul le juge lui est reconnaissant. On peut comprendre ce dernier qui doit ne plus savoir comment faire pour mettre la main sur ces éventuels rapports dissimulés, puisque deux mois après la plainte, rien n'a été fait pour perquisitionner le siège veveysan. Mieux vaut se défaire de ses responsabilités en disant que tout est là. Pour Jean-Michel Dolivo, « L'affaire est d'abord politique. Sur le plan juridique, ce sera difficile de faire toute la lumière ».

Abena

Notes :

[1] Voir Le Courrier du 11 juin 2004
[2] Estimation du prix payé par Nestlé pour l'infiltration d'attac par des spécialistes de la sécurité interrogés par l'Hebdo
[3] Voir le Matin Dimanche du 12 juillet 2008
[4] Pour le détail de tous ces faits, voir le dossier de l'Hebdo consacré à l'affaire, du 17 juillet 2008
[5] Voir le témoignage de Sébastien dans le Courrier du samedi 28 juin 2008

>>> Mobilisation pour le droit de rester pour toutes et tous ! >>>

droit de rester pour tout.te.s

La France a fait du thème des migrations l'une des priorités de sa présidence de l'Union européenne du second semestre 2008. Suivant le modèle suisse (loi sur les étrangers et loi sur l'asile), les mesures contre les immigré-e-s auront comme but le renforcement de la « forteresse Europe » : le stop immédiat de la régularisation des immigré-e-s illégaux/-ales, le renforcement des contrôles frontaliers de l'Union européenne et l'harmonisation du rapatriement des sans-papiers.

Les 13 et 14 octobre prochains, le Conseil des ministres de l'Union européenne se réunira à Paris pour adopter un « pacte européen sur l'immigration et l'asile ». En fait, la France entend proposer à ses homologues européens l'adoption d'accords de « gestion concertée des flux migratoires et de co-développement » comme modèle de négociation par lesquels d'une part, elle fait la promotion d'une immigration choisie, d'autre part, elle demande aux pays du Sud de réadmettre leurs ressortissants et ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire.

Un durcissement des lois sur les étrangers et sur l'asile au niveau européen aura un impact considérable sur les lois en Suisse. Le gouvernement sera obligé d'adapter les règles, même si avec l'entrée en vigueur des derniers éléments de la LEtr et de la LAsi (loi sur les étrangers et loi sur l'asile) et la loi contre le travail au noir le 1er janvier 2008, la situation des étrangères et étrangers, avec et sans papiers, s'est précarisée encore plus qu'avant.

Le contexte européen et suisse a donné une impulsion à différents collectifs de migrant-e-s. À Zurich, en décembre 2007, le collectif a occupé le Grossmünster pour rendre attentives la population et les autorités à la situation de travail et de vie précaires des immigré-e-s. À Fribourg, le collectif autonome des immigré-e-s a lancé un cycle de sensibilisation dans différents quartiers de la ville. À Berne et à Zurich, une fois par semaine, le café des réfugié-e-s invite tout le monde à discuter des problèmes des personnes concernées. Cette dynamique nationale a même abouti au journal en langue allemande « Bleiberecht », « droit de rester », qui sort 3 fois par année (pour plus d'infos sur la campagne « droit de rester pour toutes et tous », voir www.droitderester.ch).

Mais cette nouvelle campagne doit affronter plusieurs défis. Comment unifier la lutte des sans-papiers, des requérants d'asile, des immigré-e-s avec autorisation de séjours, bref : les étrangères et étrangers de tout type [1] ? Et comment élargir la lutte dans la population suisse ? Comment construire un mouvement de soutien composé de syndicats, partis politiques et organisations humanitaires ?

Un point central dans ce débat et le point commun des différentes personnes concernées : le travail. Depuis toujours, les dirigeants économiques et politiques ont joué la carte de la division des travailleuses et travailleurs. Par exemple, les attaques contre le droit d'asile, contre les « budgets pour l'asile », sont là pour indiquer que les milieux dirigeants savent qu'un clandestin « coûte moins cher » qu'un requérant d'asile et qu'il est plus fonctionnel aux « besoins de l'économie ».

De ce point de vue, les travailleuses et travailleurs immigré-e-s en général sont « utilisé-e-s » comme moyens de pression sur les travailleuses et travailleurs suisses, les immigré-e-s avec statut précaire sur les immigré-e-s avec statut plus ou moins stable. C'est pourquoi la solidarité de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs doit être le fil conducteur pour un droit de rester pour toutes et tous. Egalement, un travailleur suisse profite de la stabilité d'un travailleur immigré, de l'accès de ce dernier à tout droit syndical, social, culturel et politique. Dans ce sens, les syndicats ne commettront plus les mêmes erreurs comme par exemple en 1973 quand, pour garantir le travail aux salariés suisses dans une phase de crise, ils ont accepté le rapatriement d'environ 300'000 immigrés dans leurs pays d'origine. Ainsi, les partis politiques de gauche pourront véritablement répondre aux politiques xénophobes et racistes de la droite conservatrice, qui prône encore aujourd'hui l'unité de la communauté nationale et qui veut solidariser le milieu patronal suisse avec les travailleurs suisses contre les étrangers, mais qui, finalement, appuie l'exploitation de tous les travailleurs !

Les questions de migration ne sont pas exclusivement des questions d'éthique humanitaire, mais également des questions touchant les intérêts communs de toute personne salariée et visant une vraie émancipation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs dans les conditions choisies par elles-mêmes et eux-mêmes.

Maurizio Coppola

Notes :

[1] Les multiples permis de séjour que la Suisse adapte suivent le mot d'ordre « divide et impera », autrement dit « divise et domine » : B (autorisation de séjour, à renouveler toutes les années, respectivement tous les 5 ans. Plus d'info : http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/aufenthalt.html), C (autorisation d'établissement, à renouveler chaque 5 à 10 ans), G (autorisation frontalière), L (autorisation de courte durée pour les ressortissants des Etats tiers), F (pour étrangers admis provisoirement), N (pour requérants d'asile), S (pour les personnes à protéger), auxquels s'ajoutent les sans-papiers et les personnes NEM (non entrée en matière).



>>> Référendum contre la nouvelle loi sur l'Université à Genève >>>

En date du 4 août 2008, le référendum contre la nouvelle loi sur l'Université, que le Grand Conseil a adoptée le 13 juin dernier, lancé par la CUAE [1], le SSP [2], solidaritéS et la CGAS [3] a été déposé. La décision de redéfinir l'organisation de l'Université fait suite à l'affaire des fausses notes de frais qui avait défrayé l'actualité en avril 2006. La commission externe, créée le 26 juillet 2006, chargée de présenter un avant-projet de loi avait déjà fait l'objet de vives critiques de la part des organisations d'étudiants et d'assistants au sujet de sa réelle autonomie. En effet, mis à part un représentant « alibi » des étudiants, on ne trouvait dans cette commission que des « experts » en « new public management ». Le monde politique genevois, quant à lui, excepté un ancien président du Grand Conseil, en était absent.

Il faut préciser que cette restructuration sert en fait de prétexte à un retrait progressif de l'Etat du contrôle académique, et ceci sous la pression insistante des industriels et des organisations multinationales qui, depuis plusieurs décennies, voient dans l'éducation un marché juteux très convoité et une ressource en « capital humain » façonnable selon leurs besoins. Pour sa part, la classe politique y trouve, sans trop d'efforts et d'imagination politiques, le moyen d'équilibrer les budgets publics.

Une autre critique, signalée dans un article de M. Christian Schiess [4], assistant à l'Université de Genève, tient dans le fait que « le corps enseignant de l'Université de Genève est composé, pour les deux tiers, de personnes effectuant la plus grande partie du travail mais qui sont maintenues dans des conditions d'emploi précaires et/ou instables, dont l'avis n'est pour ainsi dire jamais pris en compte dans les procédures internes (...) Sans parler des membres du personnel administratif et technique qui n'ont simplement pas leur mot à dire dans une Université (...) Ainsi, la grande masse des journalistes et les politicienne-s de tous bords ont préféré se concentrer sur quelques cas de fausses notes de frais plutôt que sur ces « dysfonctionnements institutionnalisés ».

Comme dans bien d'autres cas, nous autres, altermondialistes, avons souvent dénoncé les contresens qui sont imaginés pour résoudre les problèmes rencontrés. Ici également, les politiciens, experts et autres journalistes proposent « une plus grande autonomie » de l'Université comme solution à la « crise » universitaire. De ce fait, une dépendance accrue à l'égard des financements privés, et donc des marchés capitalistes, représenterait un gain d'autonomie. En revanche, mettre en place des structures participatives exerçant tous les pouvoirs décisionnels et représentant paritairement les quatre corps (étudiants, personnel administratif et technique, corps intermédiaire et professeurs) n'est plus du tout à l'ordre du jour [5].



Université de Genève, photo Jacques Erard

En substance, le référendum s'élève contre les principes ci-dessous contenus dans la nouvelle loi qu'il combat et qui sera soumise au vote populaire :

• premier pas vers la fin de la gratuité des études. La nouvelle loi prévoit de supprimer la disposition légale qui limite le montant des taxes universitaires à 500 francs par semestre. Elle prépare la voie à des augmentations futures, à l'exemple de l'Institut universitaire HEID (Hautes Etudes Internationales et du Développement), qui a relevé les frais d'inscription à 5'000 francs par année ;

• étatiser les coûts, privatiser les bénéfices. Au lieu de lutter contre certaines irrégularités de la part de professeurs, elle régularise cette situation en facilitant l'accumulation de gains accessoires par ces derniers. Egalement, pour attirer des sommités étrangères, les salaires pourraient être négociés à la hausse. De plus, les chercheurs pourraient s'approprier individuellement les profits des créations intellectuelles en déposant des brevets sur ces dernières ;

• liberté académique en danger. L'Etat est obligé de rechercher des sources de financement externes. Aucun garde-fou n'a été prévu pour éviter que des formations et des disciplines non rentables disparaissent en faveur de celles soutenues par des financements privés ;

• statut du personnel revu à la baisse. Enfin, le personnel administratif et technique serait détaché de la fonction publique cantonale. Un Office du personnel interne à l'Université, autonome du Service du personnel de l'Etat, s'occuperait désormais de la gestion administrative du personnel, y compris de la fixation du salaire ! Le corps intermédiaire, quant à lui, ne jouirait plus d'aucun droit et se verrait soumis au seul Code des obligations, pouvant être engagé et licencié au gré des « besoins » de l'institution.

Aujourd'hui, la récolte de signatures a été couronnée de succès, malgré qu'elle ait eu lieu durant la période des vacances. Cependant, les chances pour que le peuple refuse cette nouvelle loi sont pour l'instant faibles, puisque ce référendum n'est soutenu politiquement que par solidaritéS, raison pour laquelle il faut se mobiliser.

Rémy Gyger

Notes :
[1] Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs
[2] Syndicat des Services Publics
[3] Communauté Genevoise d'Action Syndicale
[4] http://www.alambic.ch/unige.html
[5] http://www.asso-etud.unige.ch/cuae/

>>>AGENDA>>>

>Genève>

DANS LE CADRE DES ELECTIONS A LA CONSTITUANTE

La FAGE (Fédération associative genevoise) organise une journée festive le jour du jeûne genevois

Jeudi 11 Septembre.

Les candidats de la liste No 18 « Associations de Genève », parmi lesquels nos camarades Georges Sontag et Magali Orsini représentent attac Geneve, vous recevront dans l'Ile Rousseau de 10 heures à 15 heures
Dès 10 heures, des cafés-croissants vous seront servis.
Une conférence de presse est prévue à 11 heures
Tous les sympathisants sont ensuite invités dès 12 heures à se joindre au pique-nique canadien.

Une heure d'animation de dessin par le peintre Poussin sera offerte aux enfants et un orchestre constituera l'une des autres animations.

CAFE ALTERMONDIALISTE

attac Genève vous invite à son prochain café sur la constituante

Lundi 22 Septembre

à la Maison des associations à 19 heures

Le débat sera introduit par **Yves Lador**, président de la Fédération associative genevoise qui présente la liste « Associations de Genève » sur laquelle attac a deux représentants.

Thème essentiel : **« Pourquoi y aller ? » ou les enjeux pour la société civile.**
Puis les deux candidats aborderont des thèmes plus spécifiques à attac : services publics, transparence fiscale, banque cantonale, etc.

Sidi Ifni

Sidi Ifni est une petite ville portuaire située à 200 km environ d'Agadir. Longtemps sous domination espagnole, cette ville n'a été rétrocédée au Maroc qu'en 1969 (rappelons que le Protectorat sur le Maroc a pris officiellement fin en 1956). Depuis, cette ville fait partie du Maroc marginalisé et les populations exaspérées multiplient depuis plusieurs années les mobilisations afin d'avoir accès aux droits constitutionnellement reconnus, aux services publics, à la mise sur pied d'une véritable politique économique et sociale permettant la résorption du chômage et le décollage économique de la région.

>>> Maroc: ne pas oublier Sidi Ifni >>>

Sidi Ifni. Comme dans de nombreuses révoltes où l'aggravation de la précarité des conditions de vie et les droits sociaux les plus élémentaires sont en jeu, les femmes sont des actrices de premier plan. Silence et terreur contre révolte d'une population entière. Guerre des communiqués. Des moments forts avec les femmes en tête. A Sidi Ifni, les forces de l'ordre déchaînées contre les jeunes et tous les habitants, ont fait payer un prix particulier aux femmes.

« Sous les matraques, Sidi Ifni reste mobilisée et continue à résister : le 12 juin, une grève générale a été décrétée sur toute la ville, le travail s'est arrêté, les boutiques sont restées fermées.... mais la rue n'est pas pour autant restée déserte, à deux reprises, les femmes, bravant la répression, sont sorties en manifestation, toutes de noir vêtues - en signe de deuil- avec pour toute protection le drapeau marocain. La police a renoncé à intervenir ».
Depuis le 30 mai dernier, les habitants de Sidi Ifni manifestent jour et nuit, exaspérés par le clientélisme qui prévaut au sein de la municipalité lors de l'attribution des emplois publics, alors que le chômage est endémique dans la région et que l'ouverture d'un nouveau port qui fournirait de l'emploi, tarde à se concrétiser.

Aussi, c'est d'abord vers le port que se sont dirigés les manifestants, qui y ont installé un campement afin de bloquer la sortie des camions frigorifiques de transport de poisson. Jour après jour, les manifestations se multiplient. Ainsi, une manifestation de plus de 200 femmes a fait la jonction avec les jeunes et ce sont plus de 4'000 manifestants qui se sont rassemblés devant la municipalité, jusqu'à obtenir l'ouverture, le 2 juin, de négociations avec les autorités locales et régionales.

Une délégation a été constituée, qui a revendiqué tout à la fois des mesures immédiates permettant aux familles de subvenir à leurs besoins, la finalisation de projets de développement économique (port et zone industrielle) et le respect des droits et de la dignité des travailleurs du port.

Les autorités ont d'abord criminalisé le mouvement, taxé d'illégalité et de manipulation extérieure, mais se sont finalement engagées à ouvrir une conserverie de poisson dans un délai de 45 jours et d'ouvrir l'accès aux emplois de la Solidarité nationale dans un délai de deux mois.

Mais les habitants, peu satisfaits des résultats des négociations et déjà échaudés (depuis 2005) par de multiples promesses non tenues, ont maintenu le blocus et la mobilisation. A quatre heures du matin, le 7 juin 2008, les forces de l'ordre ont violemment dispersé le piquet devant le port et effectué des descentes dans les maisons, opérant plusieurs dizaines d'arrestations, volant et saccageant les maisons, tandis que des tirs étaient entendus dans les rues. Immédiatement, une manifestation s'est regroupée pour réclamer la libération des détenus et la ville est maintenant quadrillée par les forces de police qui continuent à rechercher les « meneurs », dont certains de nos militants d'Attac, à opérer des arrestations et à prendre en otage des membres de la famille des personnes en fuite. La chaîne de télévision Al Jazeera a annoncé, mardi 7 juin, que quatre personnes étaient décédées. D'autres rumeurs font état d'un nombre plus important.

Source : Attac Maroc, 7 juin 2008, par email.

Voir le film de Souad Guennoun sur la révolte de Sidi Ifni : http://www.youtube.com/watch?v=uq1ybkp7KRM

Voir aussi ci-contre la présentation de la ville de Sidi Ifni

>>> Jean-Claude Michéa : le retour de l'humanisme et de la morale >>>

L'homme n'est pas égoïste par nature. C'est ce que nous rappelle avec force Jean-Claude Michéa dans son essai sur la civilisation libérale [1]. Mais il poursuit par une mise en garde d'une grande lucidité : « Le dressage juridique et marchand de l'humanité crée, jour après jour, le contexte culturel idéal qui permettra à l'égoïsme de devenir la forme habituelle du comportement humain. Les partisans de l'humanité seraient malvenus de sous-estimer cette réalité nouvelle. Ils doivent impérativement prendre conscience, au contraire, que la course est déjà commencée et que, dans cette course, le temps joue maintenant contre eux. ».

La thèse que l'auteur défend dans la première partie de son ouvrage est que « (...) nous vivons l'accomplissement logique du projet philosophique libéral (...) » : « Le monde sans âme du capitalisme contemporain constitue la seule forme historique sous laquelle cette doctrine libérale originelle pouvait se réaliser dans les faits. Il est, en d'autres termes, le libéralisme réellement existant. ». Il est donc vain de prétendre qu'il y a un ultralibéralisme qui pourrait être corrigé de ses excès ou qu'un libéralisme à visage humain est concevable.

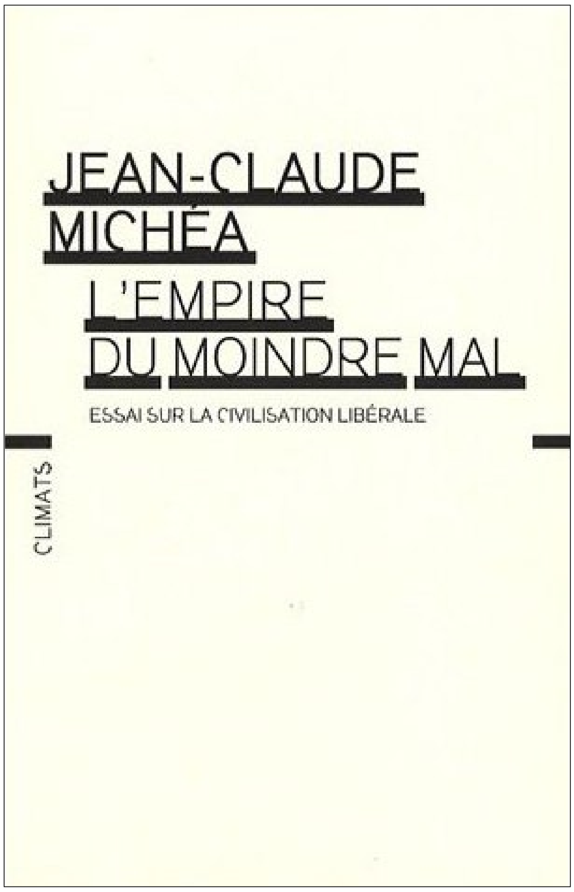
Michéa rappelle que le libéralisme en tant qu'idéologie est d'une simplicité biblique : « Il repose sur la conviction qu'il demeure toujours possible de conjurer la guerre de tous contre tous et de donner naissance à une société libre, pacifique et prospère... Il suffit pour cela de canaliser l'énergie des vices privés au profit de la communauté, en déléguant l'harmonisation des conduites individuelles aux mécanismes neutres et impersonnels du Droit et du Marché. ». Les valeurs morales sont congédiées au profit de l'intérêt personnel.

Lorsqu'il traite de la construction du libéralisme, on peut reprocher à Michéa quelques raccourcis réducteurs, sans doute liés à un style sans fioriture. C'est ainsi qu'il limite le socialisme actuel (qu'il oppose au socialisme originel) à un rôle de défenseur du Droit libéral, c'est-à-dire d'un droit qui n'a d'autre usage que d'assurer l'extension infinie des droits individuels. Quant à ce qu'il appelle la sociologie dominante (dont Pierre Bourdieu serait le chef de file), elle ne peut être réduite, comme il semble le faire, à sa soumission au déterminisme sociologique.

Le recours aux formules chocs que l'on peut regretter dans la première partie devient force dans la dernière partie de l'ouvrage. D'intéressant celui-ci devient passionnant. Michéa dit, de façon claire et convaincante, ce qui était en nous mais n'était pas formulé. Il élabore à grands traits une vision d'une société que nous ne pouvons que reprendre à notre compte. La quatrième de couverture ne ment pas lorsqu'elle dit : « D'une densité et d'une ambition exceptionnelles, ce livre redonne toute sa place à la figure de l'homme révolté à un moment où beaucoup la souhaiteraient voir disparaître. »

Si le libéralisme repose sur l'élimination définitive des valeurs traditionnelles en invitant les hommes à agir selon leur intérêt, il finit par détruire les conditions de toute civilité et par réintroduire, à tous les niveaux de l'existence sociale, **la guerre de tous contre tous** qu'il voulait éviter.

Michéa croit, et c'est là l'originalité de sa pensée et sa grande force, en la nécessité et en l'universalité des valeurs morales. Il affirme que l'amélioration de la vie humaine passe par l'enracinement « au plus profond de la pratique socialiste des vertus humaines de base, dont l'oubli, le refus ou le mépris ont toujours constitué le signe distinctif des idéologues et des hommes de pouvoir». » « (...) le libéralisme a été contraint de nier l'existence de ce fonds historique commun de vertus universalisables, susceptibles, depuis des millénaires, d'inviter les hommes à donner le meilleur d'eux-mêmes. »



Une nouvelle société, que Michéa appelle « société décente », en référence à George Orwell, doit donc s'auto-instituer en s'appuyant sur le fait que les gens ordinaires sont toujours restés fidèles à leur code moral. Il s'agit de créer un contexte politique et culturel susceptible de favoriser et d'encourager les attitudes de respect, d'altruisme et d'empathie, toutes notions par définition incompatibles avec les postulats philosophiques du libéralisme. Il s'agit également de neutraliser et de décourager les comportements égoïstes et prédateurs. C'est ainsi que le désir de pouvoir doit être considéré comme l'obstacle psychologique majeur de cette société décente et la source de toutes les perversions politiques.

Une dernière citation très belle au sujet de l'éducation : « Si l'éducation a un sens, c'est d'offrir à l'enfant les moyens de dépasser son égocentrisme initial et d'acquérir ainsi progressivement ce sens des autres qui représente, à la fois, le signe et la condition de toute autonomie véritable. ».

Un livre qui va à l'essentiel, un livre qui redonne courage et espoir. Lisez-le ! Prêtez-le ! Donnez-le ! Critiquez-le ! Faites-le connaître tout autour de vous !

Gérald Mermet

Notes :

[1] Michéa, J.-Cl., L'empire du moindre mal, essai sur la civilisation libérale, Flammarion, coll. Climats

IMPRESSUM

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page : Deltagraph Bienne
Tirage 1'600 exemplaires

ABONNEMENT (pour non-membres)

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Joëlle Amara, Maurizio Coppola, Rémy Gyger, Isabelle Lucas, Michel Pellaton, Florence Proton, Sabrina Scardua, Gérard Scheller, Jane Seligman, Julien Steiner

TRADUCTIONS

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur coorditrad.attac.org ou en envoyant un mail à coorditrad.ch@attac.org , ou par courrier postal auprès d'attac suisse

PROCHAINE PARUTION FIN SEPTEMBRE

COURRIER DES LECTEURS ET LECTRICES

Réagissez, participez,
n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à :
Courrier de l'Angles d'ATTAC, cp 5105, 1002 Lausanne
ou par mail: angles-ch@attac.org

INTERNET

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org , rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite.

ADRESSES

Vaud: Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève: rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel: CP 21, 2035 Corcelles, neuchatel@attac.org
Bern: Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich: Postfach 7457, 8023 Zürich, zurich@attac.org
Jura: Case postale 37, 2740 Moutier, jura@attac.org
Basel: Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino: c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg: Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne: Case 4314, 2500 Bienne 4, bienne@attac.org
Valais: Case Postale 2140, 1950 Sion 2, valais@attac.org

>>> La fortune de Mobutu

Le devoir de mémoire ne concerne pas uniquement un passé lointain. Il concerne aussi l'action des différents gouvernements belges à l'époque de la dictature de Mobutu. Si ceci n'est pas à mettre sur le même plan que l'esclavage, la traite négrière, etc., il n'en reste pas moins que cette dictature sanglante a opprimé le peuple congolais durant des décennies avec le soutien de l'Occident en général et du gouvernement belge en particulier. Le devoir de mémoire peut dans ce cas s'accompagner du soutien aux mouvements sociaux qui lancent des actions en République démocratique du Congo pour la récupération des biens volés à la population. Le point sur ces actions par Victor Nzuzi (Nouvelles Alternatives pour le Développement – NAD, membre du réseau CADTM).

La fortune de Mobutu, plus personne ne veut en parler ; et pourtant, ce sujet a défrayé la chronique en 1997, lorsque le grand dictateur de l'Afrique a été chassé du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. A titre de rappel, après la fuite du dictateur, le nouvel homme fort de Kinshasa avait demandé à la Suisse, en mars 1997, le gel de la fortune du dictateur, ainsi que l'entraide judiciaire pour le rapatriement de ces fonds. L'entraide fut rompue par la Suisse en 2003 parce que, selon elle, les autorités du Congo n'étaient pas en mesure de mener à bien une procédure pénale qui respectait les exigences minimales d'une poursuite judiciaire correcte.

La fortune de Mobutu, fruit de 32 ans de pillage des avoirs de l'actuelle République démocratique du Congo (RDC), suscite des remous dans l'opinion tant congolaise qu'internationale. L'opinion congolaise est en effet divisée sur les crimes économiques de Mobutu et de ses dignitaires.

Les causes de cette division sont multiples : certains se demandent pourquoi déterrer le vieux dossier de la fortune de Mobutu, alors que de nouveaux dignitaires réalisent aussi des détournements dans l'impunité totale. D'autres pensent que ressortir le dossier de la fortune de Mobutu risque de déstabiliser les institutions en place dans la mesure où, parmi les responsables de ces institutions, se trouvent les héritiers de Mobutu et ceux qui ont dirigé avec lui : c'est le cas des fils de Mobutu dans le gouvernement actuel et au Sénat, puisque celui-ci est dirigé par un ancien Premier ministre de Mobutu, Kengo wa Dondo, sans compter les anciens mobutistes au parlement, au gouvernement, dans la justice, dans l'armée... Enfin, d'autres encore pensent que ce dossier ne connaîtra aucun dénouement positif dans la mesure où Mobutu et son régime avaient la bénédiction de l'Occident : tous les détournements opérés étaient connus des dirigeants occidentaux et certains ont même participé activement à ces crimes économiques. Ce dossier risque d'affecter non seulement le clan Mobutu, mais beaucoup de personnalités importantes du monde européen, sud-africain ou marocain.

C'est pourquoi les traces de la fortune de Mobutu ont été systématiquement effacées. Bien des gouvernements ont refusé de geler les avoirs de Mobutu et il est inadmissible que l'Europe, qui a adopté les Conventions de l'OCDE et de l'UE contre la corruption depuis 1996, n'arrive pas à geler les avoirs d'un dictateur.

Certains biens ont été vendus en Suisse (villa de Savigny), en Belgique (château de Fond Roy à Uccle). Or, ce genre d'opération de blanchiment du produit des crimes est condamné par l'art. 23 de la Convention de l'ONU contre la corruption. On peut aussi parler de recel (art. 24 de cette même Convention) lorsque les Etats acceptent sur leurs territoires des biens mal acquis.

Urgence des débats publics et des actions judiciaires autour de la fortune de Mobutu

La question de la fortune de Mobutu reste entière et ceux qui sont concernés de près ou de loin continuent à retenir leur souffle... La vérité est têtue, dit-on. En effet, le dossier de la fortune de Mobutu devrait rebondir pour trois raisons :

1. La Suisse est obligée de clôturer le dossier du gel des avoirs de Mobutu fin 2008, et il est très probable que la presse s'intéresse de près à cette affaire. L'association Nouvelles Alternatives pour le Développement (NAD), comme la Plateforme Dette et Développement (regroupant plus de 40 associations), s'occupent de ce dossier en RDC (on en parlera à la fin de l'article). Les associations européennes doivent aussi mettre la Suisse devant ses responsabilités. Ce n'est pas le seul dossier à suivre : le dossier du dictateur haïtien Duvalier reste encore en suspens.

2. Depuis un an, les autorités congolaises et marocaines négocient officiellement le rapatriement du corps de Mobutu en RDC (Mobutu est mort et a été inhumé au Maroc). Le parlement et le gouvernement ont également débattu de ce rapatriement. Le jour où ce projet - ramener le corps au pays et l'inhumer dans la dignité de Chef d'Etat - va se concrétiser, il est certain que même « le congolais de la rue » va s'intéresser à la fortune de Mobutu.

3. Enfin, la réforme de la magistrature (tant attendue) va relancer ce dossier, dans la mesure où le fonctionnement de la magistrature va la conduire à appliquer la loi congolaise contre la corruption. Cette loi se réfère à deux conventions qui traitent du rapatriement des biens mal acquis : la Convention des Nations unies contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en 2003. L'application urgente de cette loi s'impose lorsqu'on sait qu'en RDC, le vol, le détournement et le blanchiment de biens mal acquis sont endémiques et que l'impunité est institutionnalisée. La lutte contre la corruption constitue donc une urgence si l'on veut un réel développement de la RDC. A défaut, les millions de l'assistance internationale risqueraient aussi d'aboutir dans les poches des nouveaux élus.

Soutenir les actions des mouvements sociaux congolais pour le rapatriement des avoirs

Des associations congolaises travaillent sur ce dossier. Depuis sa création en 2003, la NAD (Nouvelle Alternative pour le Développement) ne cesse de mobiliser les congolais contre la dette illégitime et, de ce fait, dénonce la responsabilité des auteurs de l'endettement, le dictateur Mobutu et ses dignitaires qui ont accumulé une fortune équivalant aux 14 milliards de dollars de dette du Congo.

Lors d'un séminaire en 2007, deux mois avant la visite de la présidente de la Suisse en RDC, la NAD et la Plateforme Dette et Développement ont mis en avant la question du rapatriement de la fortune de Mobutu, en s'appuyant sur des documents officiels de la RDC, tels que le préambule et l'article 56 de la Constitution congolaise. Ce préambule dénonce, en effet, les détournements de fonds publics et garantit au citoyen le droit de revendiquer l'annulation des accords et autres faits qui rendent la vie des congolais économiquement et socialement inhumaine.

Autre document officiel : la loi contre la corruption promulguée en 2005 par le président Kabila met en avant le rapatriement des biens mal acquis. Le séminaire a aussi évoqué le rapatriement des avoirs de Sani Abacha du Nigeria pour inspirer les congolais. Les résolutions de ce séminaire ont été adressées au Président Joseph Kabila, sous forme de pétition, pour pousser à un audit permettant de renoncer à toutes les dettes illégitimes et de poursuivre leurs auteurs dont les dignitaires de la dictature. Cette lettre est restée sans suite, à part le fait que le Sénat a répondu officiellement, en disant que le service technique devrait s'en inspirer...

En juillet 2007, la visite de la présidente suisse, Micheline Calmy-Rey, poussa la Plateforme Dette du Congo à mobiliser la presse congolaise sur les fonds de Mobutu détenus dans son pays. Cette action fut relayée par toute la presse congolaise et, au niveau international, par l'ONG suisse Place financière internationale et le CADTM en Belgique.

En novembre 2007 à Kinshasa, lors du séminaire international sur l'audit de la dette et des ressources naturelles en Afrique Centrale, les participants ont invité les Etats-nations à créer un Tribunal international contre les crimes économiques, à l'instar de la Cour Pénale Internationale.

Malgré ces mobilisations, le gouvernement congolais continue d'esquiver ce dossier, d'où l'appel du 15 janvier 2008 dans lequel la Plateforme Dette et Développement invitait le gouvernement, la population congolaise et les amis du Congo à travailler pour le rapatriement des fonds Mobutu placés en Suisse.

Se servir de la Convention de l'ONU contre la corruption de 2003 pour relancer le dossier

Se servir de la Convention de l'ONU contre la corruption pour relancer le dossier : telle est la nouvelle stratégie des associations congolaises. Le coup d'envoi de cette campagne fut donné au Maroc où, lors de la journée mondiale d'action (le 26 janvier), j'ai invité les mouvements sociaux du Maroc à s'occuper de ce dossier. Il faut éviter, en effet, que le Maroc continue à jouer le rôle d'un paradis fiscal en Afrique, où les dictateurs viennent cacher leur argent. Signalons que les dictateurs Mobutu, Marcos et le shah d'Iran se sont réfugiés au Maroc.

Dans les actions à entreprendre, il faut pousser la justice congolaise à se saisir de ce dossier à travers les résultats de la Commission d'enquête des biens mal acquis de la Conférence Nationale Souveraine, les résultats de l'Office des biens mal acquis, de la Commission Ethique et lutte contre la pauvreté. Le rapport Blumenthal dispose d'un grand nombre d'informations issues de ces structures : la justice de la RDC doit les utiliser.

La Banque mondiale dispose aussi aujourd'hui d'une campagne contre les biens mal acquis. Pourquoi ne pas actionner cette campagne en RDC ? La Banque mondiale a-t-elle peur de sa propre mauvaise gestion des fonds actuels en RDC, ainsi que de son implication à l'époque de Mobutu ?

Victor Nzuzi
réseau CADTM Congo

>>> Des minutes de silence pour les victimes de la politique de Nestlé >>>

Le 22 juillet, syndicats et mouvements sociaux en Colombie ont appelé à une journée internationale de protestation contre la politique des multinationales – entre autres celle des toute-puissantes sociétés suisses Nestlé et Glencore. Pourquoi ? Parce que les gains de ces entreprises se chiffrant en milliards sont réalisés aux détriments des travailleurs, des entreprises locales, de l'environnement et, ce qui n'est pas négligeable, sur le dos des consommateurs et consommatrices.

Les victimes de la politique de Nestlé...

... Les travailleurs et les travailleuses. Suppressions de personnel, délocalisations des lieux de production, mutation des emplois du permanent au temporaire, etc. Les employés de Nestlé dans le monde entier sont obligés de se défendre contre la péjoration de leurs conditions de travail. La politique anti-syndicaliste des entreprises Nestlé est particulièrement dans le collimateur de leurs critiques. Les syndicalistes de Nestlé Russie ont par exemple dû lancer une campagne internationale pour défendre leur droit fondamental à négocier leurs salaires.



...Les paysans et les paysannes. De par la position de quasi-monopole de Nestlé sur plusieurs marchés (par exemple le café ou le lait), par ses importations de matières premières subventionnées, Nestlé exerce une grosse pression sur les prix à la production – au détriment des paysans et des paysannes. En Jamaïque, par exemple, la production locale de lait frais a de ce fait été presque entièrement démantelée.

...L'environnement. Par sa surexploitation, Nestlé Waters a, par exemple, durablement dérangé l'équilibre écologique d'un parc aquatique au Brésil. Avec ses innombrables capsules en aluminium, Nestlé génère un problème de déchets là où il ne devrait point en avoir – le café sans capsule est meilleur marché et plus écologique.



Manifestations du 22.7. à Berne et Bogota

...Les consommateurs et consommatrices. Malgré son label, la qualité des produits Nestlé n'est pas au-dessus de tous soupçons. Ainsi, par exemple, en Colombie, plusieurs tonnes de lait en poudre ayant dépassé la date limite de consommation puis réétiquetées avec de nouvelles dates ont été saisies par les autorités. De plus, Nestlé prône les modifications transgéniques, contre la volonté de nombreux consommateurs et consommatrices.

Attac Suisse a participé à cette journée internationale on oservant des minutes de silence devant les boutiques Nespresso de Berne et Fribourg. aux USA.

>>> Négociations de l'OMC : un échec qui pourrait être salutaire >>>

Attac prend acte de l'échec - un de plus - du Cycle de Doha et se félicite qu'un très mauvais accord ait été évité.
Ce qui était sur la table aurait eu des conséquences graves pour les pays du Nord, dont la France, notamment dans le domaine agricole et dans celui des services (à cause de l'AGCS), de même que pour les pays du Sud, en particulier dans le domaine de l'agriculture vivrière et des industries encore trop jeunes pour soutenir la concurrence des pays industrialisés. À force de vouloir que tout soit marchandise, que tout profite aux plus fortunés - hommes ou pays - on court forcément à l'échec. L'OMC ne sert plus à rien. Arrêtons de nous acharner sur ce Cycle de Doha. Sept ans, ça suffit !

Attac estime que cet échec doit être saisi immédiatement comme une occasion de proposer d'autres règles du commerce, respectant les besoins de l'ensemble des pays et des travailleurs du monde, ainsi que les équilibres écologiques de la planète. Il faut refuser que certains secteurs soit assimilés à des marchandises : l'eau, l'éducation, la santé, les services sociaux et tous les autres domaines qu'il faut préserver de la cupidité financière. Il faut accepter la leçon de la crise alimentaire et reconnaître que la souveraineté alimentaire est un droit qui doit transcender les règles marchandes. Il faut respecter le travail : les milliers de pages des textes de l'OMC ne contiennent pas un mot sur les droits des travailleurs. Il en va de même pour l'environnement, dont la protection est le plus souvent considérée comme un obstacle au commerce.

Il est grand temps que les États qui veulent aller de l'avant se réunissent pour tracer un autre cadre que celui de l'OMC, afin de fournir des règles justes au commerce. À cet égard, l'esquisse qui était contenue dans la Charte de La Havane de 1947 constitue une bien meilleure base que celle de l'OMC. Le mouvement altermondialiste, qui s'appelle dans ce domaine « Our World is not for Sale » (« Notre monde n'est pas à vendre ») et sa branche européenne, dont Attac-France fait partie, sont prêts à participer à ce travail d'élaboration d'un nouveau cadre qui vise le partage, la justice, le respect des droits humains et de l'environnement.

Attac France,
30 juillet 2008